

## Commission des Finances du 07 mars 2023 – 18h30

### Préparation du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023

Présents : Didier HOUOT, Karine CLAUDE, Jean-Gérard GEORGES, Daniel JOMARD, Yannick PIQUEE, Dorine ROBERT, Jean-Michel MARTIN, Philippe CUNY, Jean-Michel PHILIPPE, Emmanuelle AUBERT, Aurélie GASSER-MANGEOT.

Services municipaux : Rémi DECOMBE, Stéphanie MALISZEWSKI, Valérie HUMBERTCLAUDE.

Madame CLAUDE, adjointe aux finances, expose les différents documents proposés à l'étude :

-Documents synthétiques de note de cadrage pour les budgets annexes et le budget principal : description des résultats 2022 et perspectives pour les années 2023 et futures.

-Documents d'orientations d'investissement pour les budgets annexes et le budget principal.

Madame CLAUDE donne lecture des différents documents distribués en séance pour étude et réflexions (joint au présent compte-rendu).

Monsieur JOMARD félicite les services municipaux pour l'élaboration de ces différents documents qui représentent un gros travail de préparation.

#### **1°) Budgets annexes :**

Madame CLAUDE précise que les propositions faites sur le budget forêt sont en attente du programme forestier précis proposé par l'office national des forêts : pour lors seul un ordre de grandeur des travaux à réaliser est prévu.

Monsieur JOMARD souhaite apporter les corrections suivantes :

- Le capital restant du pour chaque budget est à ajouter ;
- Des explications complémentaires doivent être fournies lorsque le montant des subventions perçues ne correspond pas au montant accordé ;
- Il convient d'expliquer pour la dette prévisionnelle du budget chaufferie augmente quelque peu en 2023 ;
- Il serait opportun d'évoquer le départ de notre ancien référent ONF dans les évolutions connues récemment ;
- Il convient de préciser depuis quand la hausse des taux d'intérêt s'observe.

L'ensemble de ces corrections seront prises en compte dans les documents en question.

#### **2°) Budget général :**

Monsieur JOMARD estime que les prévisions de fiscalité doivent inciter la commune à la prudence car les bases fiscales augmentent de 7,1% en 2023. Il propose que les taux soient votés à la baisse comme les années précédentes afin de compenser cette hausse et de maintenir en volume le produit fiscal sollicité, ce qui nécessite de faire des économies.

Monsieur le Maire répond que symboliquement, il est nécessaire de faire autant d'effort que possible pour diminuer les taux comme c'est la politique municipale depuis quelques années, mais il sera très

difficile d'assurer une stricte compensation vu l'inflation notamment la hausse très importante des prix de l'énergie qui contraignent les ressources municipales pour assurer ses services ainsi que ses investissements. Il précise que déjà en communauté de communes, il apparaît difficile de ne pas augmenter les taux pour équilibrer les budgets.

Monsieur JOMARD demande sur quelles bases les orientations à l'étude sont proposées. Madame CLAUDE répond que les équilibres, encore provisoires et incertains, sont pour lors calculés sur la base d'une hausse du produit fiscal à due concurrence de la hausse des bases, sans hausse des taux donc, ni baisse. Monsieur JOMARD estime qu'il faut revoir cela et diminuer d'autres dépenses en adaptant notre politique.

Monsieur PIQUEE demande combien représente la somme de hausse des bases : il est répondu environ 102 000 € ce qui représente d'importantes économies qui devront être faites essentiellement sur l'investissement. Monsieur PIQUEE estime qu'il est très difficile de faire le choix de diminuer les investissements car de nombreux matériel, bâtiments et équipements publics doivent être entretenus, et que certains le seront en 2023 pour réaliser des économies (consommations énergétiques de l'éclairage public et des bâtiments par exemple), en partie subventionnés par ailleurs.

Monsieur PHILIPPE estime que notre commune évolue dans un contexte politique et économique qu'elle maîtrise très peu et qu'elle doit en tenir compte dans ses finances pour assumer ses missions.

Monsieur JOMARD remarque que la redevance perçue auprès du camping représente en ordre de grandeur le coût des emprunts à rembourser pour les travaux du camping.

Monsieur JOMARD demande si les frais de personnel, estimés à 1 500 000 € pour 2023, ont été estimés en lien avec le service des ressources humaines. Il est répondu que ce chiffre n'est pas encore définitif. Monsieur JOMARD demande si cela tient compte du transfert de l'agent à la communauté de communes ainsi que des refacturations à la communauté de communes au titre des budgets eau et assainissement, ce à quoi il est répondu positivement.

Monsieur JOMARD souhaite apporter les corrections suivantes :

- Les chiffres de coûts de gaz et d'électricité sont à mettre à jour suite aux récents échanges avec le fournisseur ;
- Des explications complémentaires doivent être fournies lorsque le montant des subventions perçues ne correspond pas au montant accordé ;
- Ajouter les chiffres de recettes liées à l'espace saint-hubert ;
- Les taux d'emprunts sont à ajouter

L'ensemble de ces corrections seront prises en compte dans les documents en question.

Monsieur CUNY précise que les recettes de l'espace saint-hubert s'élèvent environ à 14 000 € toutes prestations confondues, ce qui ne représente pas l'équivalent des coûts, sans que cela soit le but. Il précise qu'il est loué presque tous les week-ends.

La séance est levée à 19h45.

Vagney, le 10 mars 2023,

La vice-présidente de la commission,

Karine CLAUDE,

